

Rédacteur-Gérant
LATEULEGNE

RÉDACTION ADMINISTRATION ET VENTE:
Lyon, 30, Rue Impériale
(provisoirement dénommée, rue de la République)

Toute plume spirituelle et humoristique
à ses grandes entrées à la *Comédie politique*.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas conservés.

PRIX DU NUMÉRO

Rhône et Départements limitrophes... **15 C.**
Départements non limitrophes et gares. **20 C.**



Directeur-Administrateur
Adolphe PONET.

ABONNEMENTS :

Un an, **41 francs.** — Six mois, **6 francs.**
Étranger le port en sus.

Pour abonnements envoyer un mandat-poste ou un chèque
sur une maison de banque de Lyon
à l'adresse de M. Ponet, directeur du journal.
Ou encore autoriser l'administration à faire recouvrer la
somme par la poste dans le courant du mois.

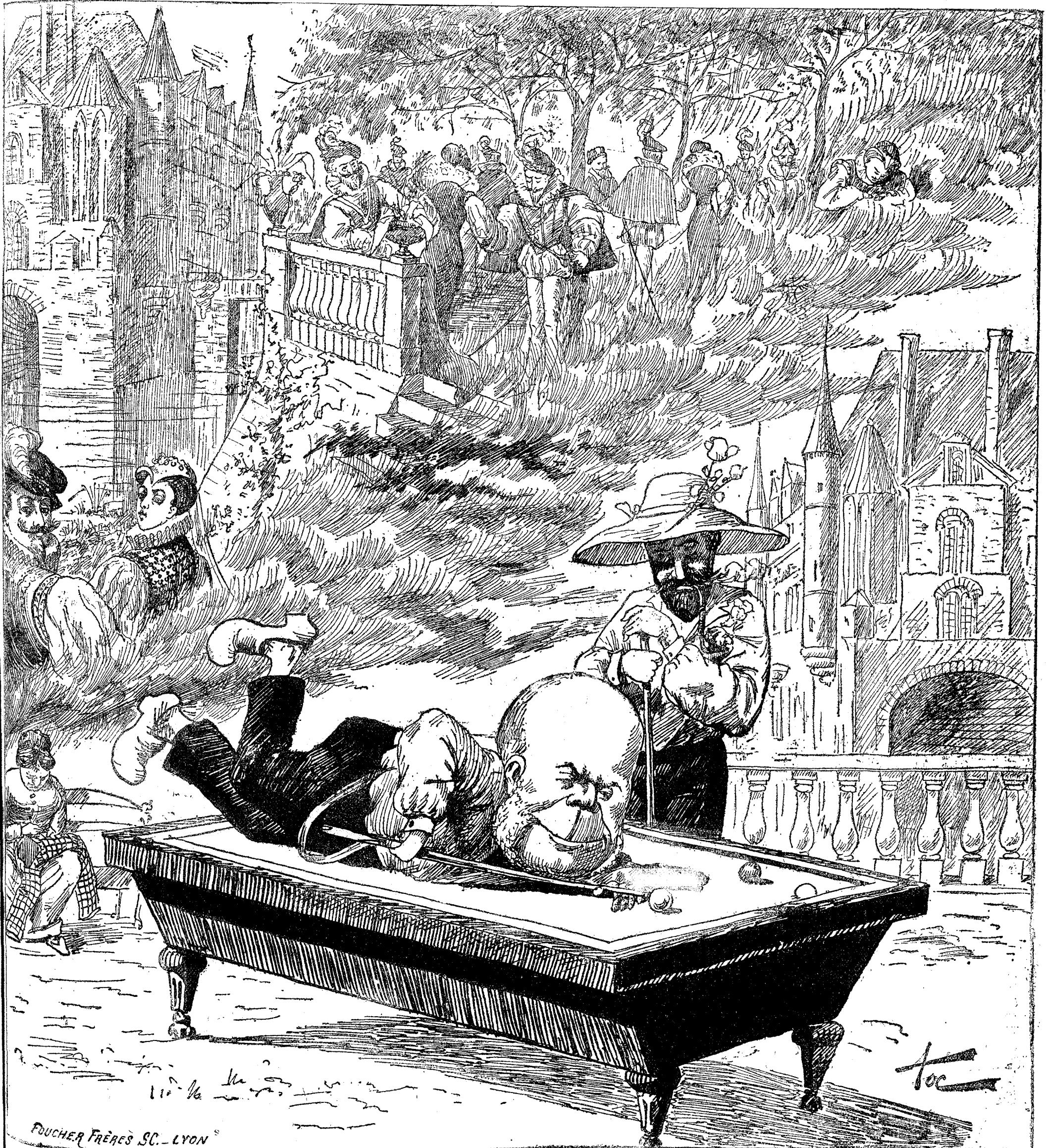
Le Journal est mis en vente le Samedi matin.

Annonces..... 25 cent. la ligne
Réclames..... 50 cent. —

Les Annonces sont reçues exclusivement chez M. V. FOURNIER,
rue Comfort, 14, à Lyon.

LA COMÉDIE POLITIQUE

JOURNAL SATIRIQUE HEBDOMADAIRE



FOUCHER FRÈRES SC. - LYON

A CHENONCEAUX

LE CAS DE MM. GUÉRIN

ET LE CAS DU LYON-LOIRE

ÉPISODES

I

Le 6 avril, l'administration de la *Comédie politique* faisait imprimer à l'imprimerie Albert, rue de Condé, 30, un affichage dont voici le texte intégral et la disposition typographique :

Lire aujourd'hui dans la COMÉDIE POLITIQUE :

LE CAS DE MM. GUÉRIN

Et le cas du LYON-LOIRE

Imprimerie Générale de Lyon, rue Condé, 30. — J.-E. ALBERT

Ni plus ni moins.

Or il paraît que la maison Guérin a une police des mieux organisées, car dès le lendemain 7 avril, avant que l'affiche en question eût reçu aucune espèce de publicité, avant même qu'elle fût sortie de l'imprimerie pour aller ailleurs qu'au bureau du timbre, un Monsieur aux allures... magistrales et se qualifiant « délégué de MM. V^e Guérin et fils » se présentait à l'imprimerie Albert et, sur un ton tout à fait cassant, prévenait un des employés du bureau que, si les placards de la *Comédie politique* venaient à être affichés, il y aurait contre M. Albert poursuites civiles, correctionnelles, criminelles... que sais-je encore.

Cette grotesque menace fut accueillie comme elle méritait de l'être : on répondit au délégué, vrai ou prétendu, de la maison Guérin qu'un imprimeur, surtout depuis la nouvelle loi, n'avait point à se préoccuper des démêlés de la dite maison avec la *Comédie politique* et que les affiches commandées par un client seraient livrées à ce client, qui en ferait ce que bon lui semblerait.

Repoussé de ce côté, le prétendu délégué de la maison V^e Guérin et fils ne se tint pas, paraît-il, pour définitivement battu. C'est, du moins, ce qui semble résulter de la suite de l'incident.

Le même jour vendredi 7 avril, en effet, les affiches ayant été envoyées par la *Comédie politique* à l'agence de publicité et d'affichage Victor Fournier, pour que, en vertu du monopole d'affichage dont elle jouit à Lyon, cette agence eût à les faire placarder, l'agence Victor Fournier refusa son office et fit cette réponse épique :

— Nous ne pouvons placarder ces affiches. Nous avons reçu des ordres contraires.

« Des ordres contraires » est joli... Qui donc a pu donner des ordres contraires à l'agence d'affichage Victor Fournier ?

La *Comédie politique* a voulu avoir le cœur net de ce joli petit prétexte ou de cet intéressant motif : à l'heure où j'écris ces lignes, un huissier porte à M. Victor Fournier les affiches refusées une première fois, avec sommation d'avoir à les placarder.

Et, si, cette fois, l'agence Fournier refuse l'affichage, fût-ce en vertu d'« ordres contraires », son refus sera constaté, et la *Comédie politique* ira demander aux tribunaux compétents s'il est loisible à un Monsieur pourvu du monopole de l'affichage à Lyon, en vertu de traités exclusifs avec la ville, s'il lui est loisible, dis-je, de refuser son office à telle ou telle maison ou à telle ou telle personne qui a le grand malheur de lui déplaire et de rendre par là impossible toute la publicité que cette maison ou cette personne voudrait faire.

Maintenant, le délégué aux allures magistrales dont il est question ci-dessus était-il vraiment, comme il l'a prétendu, un envoyé de la maison V^e Guérin et fils ?

Si oui, qu'on me laisse analyser ici les procédés successifs de cette excellente maison.

Premier procédé :

Le 25 mars, la *Comédie politique* publie un article accusant la maison V^e Guérin et fils de posséder ou d'avoir possédé de nombreuses actions du Lyon-Loire.

Le même jour, dans une lettre au *Nouvelliste* et au *Petit Lyonnais*, la maison Guérin répond fièrement qu'elle n'a jamais « souscrit, acheté ni vendu une seule action du Lyon-Loire. »

Le 30 mars, le ton a un peu baissé : V^e Guérin et fils, avouent maintenant 200 actions, mais ces 200 actions n'étaient point pour V^e Guérin et fils. Elles étaient pour Guérin fils tout court. — J'ai déjà vu ça dans Molière.

Après cela, en bon casuiste, peut-être prétendra-t-on que la seconde lettre ne contredit pas la première : n'avoir jamais souscrit une seule action, c'est, en effet, n'en pas avoir souscrit rien qu'une.

Deuxième procédé :

Le 25 mars, la maison Guérin répond dans le *Nouvelliste*, le *Petit Lyonnais* et autres journaux à l'article de la *Comédie politique* du même jour.

Va-t-elle répondre en même temps à la *Comédie politique* ? — Point. La maison Guérin attend le jeudi 30 mars, comme si elle eût espéré surprendre ce journal au moment de sa mise sous presse et l'obliger ainsi à insérer sa réponse sans commentaires et sans réflexions.

Troisième procédé :

La sainte et pieuse maison Guérin fait, le samedi soir 1^{er} avril, assigner la *Comédie politique* pour le Jeudi-Saint (!!) 6 avril, juste à trois jours francs, c'est-à-dire qu'elle accorde 36 heures à la *Comédie politique* pour préparer défense à une demande en 50,000 fr. de dommages-intérêts, sans préjudice des insertions dans 10 journaux, sans préjudice non plus des années de prison et des milliers de francs d'amende qu'elle réclame comme pénalité.

36 heures !... Elle est pressée, la maison Guérin !

Quatrième procédé :

Le quatrième procédé, je n'ai pas à y revenir : c'est celui, dont j'ai parlé plus haut, des démarches chez l'imprimeur et chez l'afficheur.

Tels sont les procédés de la maison Guérin. Eh bien ! ce ne sont point là les façons dont on use quand on ne redoute ni la lumière, ni la discussion de ses actes, et jusqu'à ce jour je n'ai vu agir ainsi que les plaignants qui ne comptent que sur la surprise pour obtenir réhabilitation à leur honneur outragé.

En tous cas, les habiles calculs de la maison Guérin ne lui auront pas réussi :

M. Ponet les a déjoués une première fois en portant plainte contre elle, plainte qui sera suivie.

Le Parquet vient de les déjouer à nouveau, et de façon plus nette encore, en poursuivant le Lyon-Loire et ses complices.

Le rôle joué par la maison Guérin dans les affaires de cette Banque ne tardera point à briller dans tout son éclat.

II

Qu'avait dit la *Comédie politique* à propos de la maison V^e Guérin et fils ?

Que cette maison avait secondé Lyon-Loire dans le non-paiement du quart du montant de ses actions et se trouvait ainsi complice de la constitution illégale de cette Société et, par suite, de la nullité et de ses conséquences.

Se prétendant diffamée par cette imputation, la maison Guérin a fait assigner la *Comédie politique* et a confié le soin de soutenir sa demande à l'avocat Mathevon, lequel a rempli sa tâche l'injure à la bouche, — l'injure prudhomme et et bête, la seule dont soit capable ce grotesque robin.

Or l'avocat Mathevon plaide en ce moment devant le Tribunal de commerce la nullité de la Société du Lyon-Loire, et il s'appuie pour obtenir cette nullité sur les conclusions de l'expert Silvin, conclusions qui constatent que les versements statutaires n'ont pas été faits, et cela grâce aux « rapports intimes » existant entre le Lyon-Loire et diverses maisons de banque au milieu desquelles figure la maison V^e Guérin et fils.

Le robin Mathevon plaide donc blanc au Tribunal correctionnel et noir au Tribunal de commerce.

Il est avec le ciel, les convictions et les honoraires de larges accommodements.

Et remarquez que ce sont souvent pareils « êtres » en jupon noir qui osent accuser les journalistes de trafiquer de leur plume... eux qui jettent tous les jours leur langue aux pieds du plus offrant et dernier enchérisseur !

III

Le rapport de l'expert Silvin dit :

Ma vérification, pour être complète, aurait dû porter sur les livres de la succursale de Paris et sur ceux de MM. Duplay et C^{ie} et V^e Guérin et fils, dont les rapports avec la Banque de Lyon et de la Loire étaient si intimes. Mais cette vérification pourra toujours être ordonnée, s'il y a lieu. Quant à présent, elle n'est pas nécessaire, puisque j'ai trouvé au siège social la preuve de l'irrégularité de la Société.

Ce rapport a été imprimé et répandu dans Lyon à un grand nombre d'exemplaires.

Accusée de connivence dans les illégalités du Lyon-Loire, qu'avait à faire la maison V^e Guérin et fils ?

Demander au Tribunal une vérification officielle de ses livres et la publication du rapport résultant de cette vérification.

Si la maison Guérin est innocente des agissements du Lyon-Loire, c'était le vrai moyen de le faire établir.

Je constate que pour le moment la maison Guérin n'a rien fait de tout cela.

IV

On nous mande de Paris le renseignement que voici :

Parmi les souscriptions d'actions à la Banque de Lyon et de la Loire, il y en a une qui non-seulement constitue une fausse souscription, mais encore représente un faux.

MM. Dejeu et C^{ie}, imprimeurs, 18, rue de la Perle, à Paris, sont portés comme souscripteurs de 6 ou 800 actions. Or Dejeu et C^{ie} repoussent cet engagement comme n'ayant pas été pris par eux et ne pouvant l'être.

M. Dejeu déclare que ce n'est pas lui qui a signé et que c'est un faux à tous égards, la Société Dejeu et C^{ie} ayant été dissoute en février 1882, pour se constituer en Société anonyme (Imprimerie et librairie de l'Ecole centrale) le 24 mai suivant.

V

On n'a point oublié la Société des forêts de Lénine, fondée, comme l'on sait, par la Ban... de du Lyon-Loire, dans le but unique d'exploiter des actionnaires, et non des forêts plus ou moins vierges de certains districts polonais ou russes.

Afin d'allécher les badauds et de faire marcher la souscription, on avait exposé dans le vestibule d'entrée du Lyon-Loire, comme la *Comédie politique* l'a déjà raconté dans le temps, trois ou quatre troncs d'arbres qui on avait ornés de noms et d'extraits de tranches en ski ou en ska.

Tout cela sentait la Pologne d'une lieue, et Gogo de souscrire aux actions à plume que veux-tu ?

C'était plus que de l'or en barre, et on ne marchandait pas au Lyon-Loire la prime perçue sur la sempiternelle bêtise humaine.

Mais voilà que, le cyclone de janvier ayant ravagé les forêts de Bondy où étaient embusqués les Savary et autres compères, on a fini par découvrir au milieu des cadavres et débris de toutes sortes... devinez quoi ?

Le mémoire du bûcheron français, exerçant dans un département voisin, à qui la Ban... de du Lyon-Loire avait acheté les fameux troncs d'arbres en question.

Ces troncs d'arbres venaient de moins loin que le fond des steppes de l'Ukraine.

VI

Revenons aux Pétroles du Caucase. Chacun sait qu'il existe du pétrole au Caucase, et ce n'est point Savary ni ses compères qui ont découvert les gisements.

Ce qu'a fait Savary seulement, c'est d'entrer ou d'avoir l'air d'entrer en pourparlers pour un achat de terrain au Caucase. — Ce terrain, dit Savary, il comprend 93 hectares, et je l'ai payé 7 millions, « à cause de sa supériorité pétroliques. »

Or le terrain auquel fait allusion Savary vaut à peine quelques milliers de francs, et cela pour une bonne raison : c'est qu'il ne contient pas une goutte de pétrole.

On cite tel ingénieur français à qui l'on a proposé 100,000 francs pour signer un rapport constatant l'existence du pétrole sur le terrain Savary et qui a refusé, même à ce prix, de laisser accoler son nom à pareil mensonge.

Il en est des pétroles à Savary comme du chemin de fer de la vallée du Phasis qui devait transporter ces pétroles.

Dans un premier prospectus adressé à M. Gogo on lit :

Pour que les pétroles du Caucase fussent amenés sur le marché européen, il fallait qu'ils pussent franchir la chaîne du Caucase et parcourir dans les conditions normales les vastes steppes qui séparent la mer Caspienne de la mer Noire. Fort heureusement LA CRÉATION DU CHEMIN DE FER TRANSCAUCASIEN reliant Bakou à Batoum, et mettant la mer Caspienne en communication avec la mer Noire, va désormais résoudre ce problème.

Et l'on parle de la gare d'Alate comme d'une gare existant déjà.

Or, dans un second prospectus, mis au pied du mur par quelque capitaliste moins gobeur que les autres, on est bien obligé d'avouer une partie de la vérité : le chemin de fer n'existe pas encore. C'est la guerre turco-russe qui en a suspendu l'exécution, mais « les plus sérieuses démarches sont faites » dans le but de le faire construire, d'autant plus que « la dépense à parfaire est minime : pas de montagnes à franchir, pas de tunnels à percer. La plaine constamment. »

La vérité est que le chemin de fer dont il s'agit serait fort laborieux et fort coûteux à construire, traversant tout le massif du Caucase et de ses contre-forts.

La vérité est qu'une fois construit ce chemin de fer n'aurait pas le moindre trafic, la population étant dans ce pays de 13 habitants par kilomètre carré, alors que la population des départements les moins peuplés de France est de 70 habitants par la même surface.

La vérité est que, pour toutes ces raisons et pour bien d'autres encore, la voie ferrée dont il s'agit n'est ni en exécution ni en projet et n'existera probablement jamais.

L'histoire du chemin de fer de la vallée du Phasis et l'histoire de la gare d'Alate ne sont que de simples circonstances de la vaste escroquerie des Pétroles du Caucase.

VII

On connaît l'empressement avec lequel le *Nouvelliste*, de Lyon, a prêté moyennant finances ses colonnes aux réclames et annonces ayant pour but de faciliter les escroqueries du Lyon-Loire.

On sait aussi l'empressement avec lequel le même *Nouvelliste* a ouvert ses colonnes aux lettres de la maison Guérin contre la *Comédie politique*, tandis qu'il les tenait hermétiquement fermées aux réponses de ce journal.

L'explication de cette conduite se trouve dans le rapport du liquidateur Rolland sur la situation du Lyon-Loire.

On lit page 5 de ce rapport :

Participations financières

Le *Nouvelliste* de Bordeaux... 16502 50

Or le *Nouvelliste* de Bordeaux n'est qu'une succursale du *Nouvelliste* de Lyon.

D'où il suit que la succursale du *Nouvelliste* à Bordeaux a été fondée en partie avec de l'argent escroqué ici et là par le Lyon-Loire — car tout argent provenant du Lyon-Loire a cette source impure de l'escroquerie.

Je serais le *Nouvelliste* de Bordeaux, je me hâterais de rompre avec une telle origine en rendant aux créanciers du Lyon-Loire les 16,502 francs 50 centimes.

VIII

On a raconté, ces jours-ci, que M. Regaud, le syndic de la faillite du Lyon-Loire, avait voulu, malgré l'inviolabilité, faire arrêter Savary sans autorisation de la Chambre des députés, dont il fait partie.

Je me défie de ce zèle, que je vois s'exercer dans un incident dont le résultat n'était pas douteux, l'inviolabilité de Savary étant aussi incontestable que regrettable. Cela m'a tout l'air d'une manœuvre pour donner le change aux intéressés sans qu'il en résulte rien de fâcheux pour les gens contre lesquels on roule de gros yeux *coram populo*, sauf à leur serrer la main dans la coulisse.

Je ne puis oublier l'origine de M. Regaud : M. Regaud était chef du contentieux à la Société Lyonnaise de dépôts et de comptes courants, qui a pour président le gros Edouard Eynard, un citoyen qui, prétend-on, fait la pluie et le beau temps au Tribunal de commerce et dans la Compagnie des agents de change.

Tout à coup on entend dans le public courir la rumeur suivante :

La Banque de Lyon et de la Loire ne tardera pas à être déclarée en faillite. On a promis les fonctions et l'aubaine de syndic à M. Regaud, et on lui a fait dans ce but acheter la charge du sieur Dargère.

Et quelques jours après cette rumeur se trouve fondée :

Lyon-Loire est déclaré en faillite, et c'est précisément le nouveau venu Regaud, créature de l'opportuniste Edouard Eynard, qui est nommé syndic.

Tout cela est très-louche. Il ne manquait pas d'autres syndics de faillite — c'est une engance qui pullule et s'enrichit plus que de mesure, — et pas n'était besoin d'en créer un spécial au Lyon-Loire.

Et, si l'on a pris ce nouveau venu, si l'on a même, en quelque sorte, présidé à son installation avant de prononcer l'ajournement, c'est qu'il se mitonne quelque chose dans la coulisse financière et commerciale, c'est qu'il s'agit de dégager certaines responsabilités trop compromises.

Je surveillerai le syndic Regaud. Mais les créanciers feront bien aussi de monter la faction et de faire donner à M. Regaud un ou deux co-syndics, comme le prévoit la loi.

Ce ne sera que prudence.

IX

Vous ne connaissez point l'histoire du voyage à Vienne et à Pesth.

Comme avant-goût je vais vous en conter un petit épisode.

C'était il y a quelques mois... Une délégation du syndicat de la fameuse Banque maritime des pays autrichiens, création du Lyon-Loire, s'était rendue à Vienne (Autriche). Il s'agissait d'aller solliciter du comte Taaffe, président du Conseil des ministres de l'Empire austro-hongrois, le privilège pour la Banque maritime.

On demanda audience. — Le comte Taaffe refusa sous un prétexte poli.

On revint à la charge, on insista. — Toujours même refus.

Finalement on finit par obtenir la promesse d'une entrevue avec un chef de bureau.

Cette entrevue eut lieu et se termina par une fixation d'audience ou, du moins, une réponse verbale ou écrite du comte Taaffe à huit jours de là.

On avait du temps devant soi : on alla se promener à Pesth (Hongrie).

Les millions du syndicat firent florès et dansèrent la sarabande : on étonna bourgeois et madgyars par l'étalage d'un luxe oriental tel que n'en avait jamais vu la patrie de Kossuth. Toute la bicherie pesthoise était sur les dents : on raconte, notamment, qu'une première représentation annoncée à grand renfort d'affiches manqua au principal théâtre de la capitale, le personnel féminin, y compris le corps de ballet, ayant été réquisitionné ce soir-là pour avoir... l'honneur de souper avec les délégués des syndicataires.

Du reste, c'était une habitude chez ces Messieurs de souper largement, longuement et longtemps : on soupait toute la nuit et jusque fort avant dans la matinée.

Or ce fut durant un de ces soupers sardanapalesques, sur les 2 heures du matin, qu'arriva à la délégation un vaste pli scellé et cacheté aux armes du gouvernement et qui avait poursuivi plusieurs heures en vain le président de la délégation.

Le pli gouvernemental fut accueilli par un ban unanime battu sur les verres et sur les assiettes. On l'ouvrit : il était écrit et rédigé en allemand, langue qu'aucun des délégués ne connaissait.

On appela un garçon interprète. Ce garçon savait traduire, du français en allemand et réciproquement, toutes phrases ayant pour but de réclamer du pain, de la viande ou du vin. Mais il n'était que fort peu clerc dans les traductions financières ou diplomatiques : il ne put que mettre en un mauvais français des lambeaux de phrases de la dépêche ministérielle.

Mais cela suffit à la délégation : au milieu de la gaité provoquée par la bonne chère, le champagne et... le reste, elle avait positivement reconnu dans ces lambeaux de phrases la concession formelle du privilège de la Banque maritime des pays autrichiens, et chacun de ses membres était sournoisement précipité au Télégraphe pour aller y donner des ordres d'acheter sur tous les marchés de France et d'Europe toutes les actions de la Banque maritime que l'on trouverait disponibles.

Bref, on finit par aller se coucher et par rêver Pérou, Carnie et Pactole.

Ce jour-là on se leva tard, car on s'était couché matin.

Une fois peignée, bichonnée et réunie, la délégation se mit en quête d'un traducteur, d'un vrai traducteur. Ce dernier fut trouvé sur le soir et demanda jusqu'au lendemain pour fournir la traduction exacte du document officiel.

Un des délégués profita de ce laps de temps pour acheter sur ses bénéfices un couple de chevaux hongrois des plus nobles races. C'étaient de vrais bucéphales indomptés, et il fut que notre délégué achetât aussi le palfrenier, nul ne pouvant les approcher que lui. Bref, il expédia le tout pour... (France), où l'attelage, arrivé par grande vitesse et en robe inatellable et inatellé, fit l'admiration des amateurs et des populations ébahies.

Mais revenons vite à Pesth :

Le lendemain, le traducteur pour de vrai apporte sa traduction en bon français du message du comte Taaffe.

On fait cercle, on écoute, on lit....

C'était le refus de privilège à la Banque maritime, c'est-à-dire l'impossibilité de constituer cette Banque.

Tableau.

Nos délégués revinrent en France la tête basse.

Quant à l'attelage indomptable, il a été acheté depuis par Monsieur non éprouvé par le Krach, lequel Monsieur, si on en croit la chronique, en aurait fait cadeau à une grue de sa connaissance et de sa localité.

Voilà quelques épisodes de l'histoire du Lyon-Loire. Il est bien entendu qu'il y en a d'autres à raconter.

DANIEL.

L'ÉDITION DES COLLECTIONNEURS

Notre ÉDITION DES COLLECTIONNEURS, tirée sur papier vélin, imprimée et coloriée avec un soin spécial et un luxe tout particulier, est livrée aux abonnés, SUPPLÉMENTS compris, pour le prix de 5 FRANCS par an, payables, au besoin, en deux échéances égales.

Ceux de nos abonnés dont l'abonnement n'expirait pas au 1^{er} janvier dernier peuvent s'abonner à l'ÉDITION DES COLLECTIONNEURS à partir de ce 1^{er} janvier en payant une soulte proportionnelle.

Aucun exemplaire de l'ÉDITION DES COLLECTIONNEURS ne sera livré à l'acheteur au numéro. Mais sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui, désireuse de s'abonner à cette édition, en fera la demande par lettre affranchie.

AUTREFOIS — AUJOURD'HUI

Paroles de EUGÈNE THURR

Musique de JACQUES OFFENBACH

Accompagnement de guitare par M. Duhamel.



C'est à la Cour du roi Henri Messieurs, que se passait ceci ! (Les Mousquetaires de la reine.)

C'est à la Cour de Jul' Grévy, Citoyens, que l'on voit ceci ! (Les Mousquetaires de la R. F.)

A Chenonceaux, vieux palais où nos rois Loin des soucis tenaient Cour souveraine
Autrefois,
Monsieur Wilson, heureux gendre, promène
Sous les lambris ce bon Monsieur Grévy
Aujourd'hui.

A Chenonceaux, musettes et hautbois,
Violes d'amour jetaient leurs notes grèles
Autrefois.
Un vieux piano miaule les ritournelles
Du Beau sapeur ou de Tant pis pour lui.
Aujourd'hui.

A Chenonceaux, c'étaient brillants tournois ;
A Chenonceaux, l'on rompait rudes lances
Autrefois.
Monsieur Wilson profite des vacances
Et carambole avec Monsieur Grévy
Aujourd'hui.

Les jouvenceaux aux belles, dans les bois,
Parlaient d'amour dans l'or des crépuscules
Autrefois.
Coralie, en souriant à son Jules,
Dit : — « Prends pas chaud, tu sais, mon bon ami ! »
Aujourd'hui.

A Chenonceaux, dans le parc plein de voix
Des beaux seigneurs et belles damoiselles
Autrefois.
Le beau Daniel, qui porte les ombrelles,
Cause trichine avec Monsieur Grévy
Aujourd'hui.

A Chenonceaux sont les portraits des rois
Et leurs blasons ciselés dans la pierre
Autrefois.
Près de François premier — grave et sévère,
Peint par Bonnat, — on voit Monsieur Grévy
Aujourd'hui.

A Chenonceaux, vieux palais où nos rois
Loin des soucis tenaient cour souveraine
Autrefois,
Monsieur Wilson, heureux gendre, promène
Sous les lambris la famille Grévy
Aujourd'hui.

EUGÈNE THURR.

LES BÉNÉFICES DE LA MAISON GAMBETTA



Au moment où le Rapport signé du sieur Baihaut sur les comptes de 1870 vient d'être publié et va peut-être arriver en discussion au Parlement, il me paraît bon de mettre sous les yeux du lecteur quelques opérations financières dont ce Rapport évite de parler et que la brochure publiée par moi sous le titre de cet article a dû passer sous silence, par le motif que son premier devoir était d'être une brochure, non un volume.

Je parlerai d'abord de certain marché de fusils.

Le premier marché important qui fut passé par l'avocat Gambetta, qui venait de saisir à Tours la dictature de la France, consista dans l'acquisition de 600,000 fusils.

Ces 600,000 fusils, Gambetta les chercha, à bon marché, dans tout le pays. Une réquisition extraordinaire fut adressée aux communes et aux particuliers qui possédaient encore des armes.

La plupart de ces fusils étaient anciens et ne servaient,

depuis plusieurs siècles, qu'à l'ornement des cérémonies publiques. Peu importe... Le dictateur espérait que leur nombre ferait sur les ennemis de la France l'effet que les Chinois attendent de la peinture des monstres qui décorent leurs étendards.

Pour atteindre le chiffre de 600,000 on rassembla tout ce que l'on trouva.

Dans l'empressement et la confusion de la lutte il y eut des méprises étranges. Quand les caisses arrivèrent aux régiments, on en retira avec étonnement des canons d'arbalète, des armes de fantaisie dont les canons étaient en fer-blanc, des fusils dont le chien était absent, d'autres qui manquaient de crosse.

Des 600,000 fusils de Gambetta, pas un seul ne put servir. Il fallut les renvoyer, en grande partie, aux manufactures d'armes, où on essaya d'en transformer quelques-uns.

Or ces fusils, qui avaient été achetés à vil prix, en moyenne de 10 à 11 francs l'un, et dont beaucoup même avaient été offerts gratuitement par les communes, ces 600,000 fusils ont été payés par le Trésor à raison de 20 francs pièce, soit 12 millions de francs.

Et c'est Gambetta lui-même qui a ordonné le paiement de la fourniture des 600,000 fusils.

Tous faits bien et dûment constatés dans les pièces justificatives déposées au Ministère de la guerre, dans les rapports des officiers généraux, dans les actes de la Commission d'armement instituée par Gambetta et dans les pièces secrètes de la Commission parlementaire.

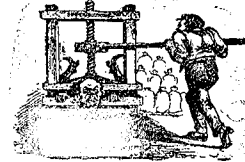
Quand le Rapport signé Baihaut viendra en discussion — s'il y vient jamais — il sera opportun, je pense, de demander au voleur Gambetta pourquoi les 600,000 fusils achetés moins de six millions ont été facturés et payés douze millions par le Trésor, en vertu de mandats délivrés et ordonnés par lui Gambetta.

A. PONET.

Nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire les 15 et 30 avril courant de vouloir bien le renouveler sans retard.

Nous considérons comme renouvelant tout abonné qui n'a pas refusé le journal dans les 15 jours qui suivent l'échéance, et nous faisons recouvrer par la poste.

La Revanche des vraies victimes



(SUITE. — Voir nos numéros des 9 et 16 avril.)

Continuons à recueillir sur la plume des contemporains du coup d'Etat de décembre 1851 les cris de colère des populations indignées contre l'auteur de ce coup d'Etat, contre le persécuteur des malheureuses « victimes » auxquelles on va servir désormais des pensions variant de 400 à 1200 francs !

La deuxième journée passée à Bourges (15 septembre 1852) fut à cet égard au moins aussi significative que la première. Les malédictions tombèrent drues et serrées sur le Prince président Louis-Napoléon.

Lisons les journaux qui décrivent la course du torrent :

Jamais Bourges n'avait vu une telle affluence.

Il est arrivé des communes entières, femmes et enfants. On cite celle de Saint-Léger, composée de quinze cents habitants, dont douze cents ont assisté à la fête. Les vieillards seuls et les malades sont restés aux champs. Aussi, cette nuit, un grand nombre ont-ils bivouqué dans les rues et sur les places.

Un grand nombre de personnes notables du département du Cher avaient sollicité et ont obtenu la faveur d'être reçues par le Prince. Nous citerons, entre autres, M. de Toirac, colonel d'état-major en retraite ; M. Aubertot, maître de forges ; M. Leclercq, ancien colonel de l'Empire ; M. Buchet-Martigny, membre du Conseil général ; MM. Moreau et Cléraul, membres du Conseil d'arrondissement de Sancerre.

Le Prince a reçu, en outre, trente marins du port de Saint-Thibault. Le chef de la députation s'est adressé au Prince dans les termes suivants :

Nous venons vous prier, Monseigneur, de ne pas nous oublier et de nous donner du travail : les bateaux à vapeur ont détruit tout le poisson. Les canaux et les chemins de fer nous ont bien fait du mal. La République nous a achevés. Et cependant nous sommes restés des hommes d'ordre, malgré la misère et les mauvaises excitations. Quoi que vous fassiez pour nous, nous ne vous en serons pas moins dévoués. Vive l'Empereur !

Pendant ce temps, les populations s'étaient groupées dans les allées de Séraucourt, autour des oriflammes indiquant en grosses lettres le nom de leurs cantons. Les autorités municipales s'étaient réunies à leurs administrés...

La revue des gardes nationales commence à dix heures... Le Prince remet lui-même aux gardes nationales, dans la personne de leurs chefs, les aigles qui doivent désormais être portées à la tête des compagnies. Les cris de Vive l'Empereur ! retentissent de toutes parts.

Après la revue, le Prince vient se placer sur la tribune faisant face à la promenade de Séraucourt.

Alors a commencé le défilé des communes.

D'abord vient la garde nationale de Bourges, suivie de toutes les corporations de la ville et des habitants des cantons ; puis les cantons ruraux des arrondissements de Bourges, de Sancerre et de Saint-Amand. Devant eux marchent les étendards aux couleurs nationales, portant le nom de chaque canton ; ensuite, les maires et autres fonctionnaires des communes, revêtus de leurs insignes, les pompiers et les gardes nationaux ; enfin toute la population des cantons avec ses costumes variés et singuliers, ses vestes bleues, ses chapeaux de teute à larges bords et cette physionomie à la fois intelligente et grave, naïve et fière, qui distingue le paysan du Berry.

Chaque fois qu'un canton passe sous la tribune présidentielle, ce sont des acclamations que ne peuvent couvrir la voix du tonnerre et les fanfares militaires qui se font entendre pendant tout le défilé. Les figures s'animent, les yeux s'éclairent, les bras s'élèvent, les drapeaux s'agitent, et le cri de Vive l'Empereur ! qui part avec ensemble de ces robustes poitrines, ébranle littéralement les airs.

À midi et demi, Louis-Napoléon monte à cheval et se dirige au pas vers l'embarcadere du chemin de fer, en suivant la rue Saint-Bonnet et le faubourg Saint-Privé, dont les façades sont décorées de drapeaux et de guirlandes de fleurs et de verdure. Toutes les troupes et la garde nationale sont échelonnées par pelotons sur son passage. Les populations font par acclamations répétées leurs adieux au Prince.

ROUTE DE BOURGES A NEVERS.

A une heure et demie, le Prince monte en wagon. Le convoi s'éclaire, et il est déjà bien loin que les cris de la multitude, les volées du canon et les sons du bourdon de la cathédrale arrivent encore jusqu'à lui...
A Néronde, le Prince s'est arrêté quelques instants, pour céder au vœu de la population. La locomotive avait déjà dépassé la ville, lorsqu'il a donné ordre de la faire retourner en arrière.
Le maire, M. Hippolyte Massé, était à la tête du Conseil municipal; le juge de paix, M. Lainé, ses suppléants, son greffier; M. Dupois, curé; les maires et membres des Conseils municipaux des communes d'Ouroir, de Blet, de Chalivoy, Cornusse, Menetou-Couture et autres; les desservants de toutes les paroisses du canton attendaient le convoi présidentiel. Les populations de toutes ces communes étaient accourues.

En voyant, comme ci-dessus, la haine qui poursuivait, en 1852, l'auteur du coup d'Etat de décembre 1851, et les sympathies dont jouissaient ses « victimes, » on reste vraiment stupéfait qu'on n'ait pas songé plus tôt à distribuer à ces derniers des pensions de 400 à 1200 francs.

ABEL DUCANGE.

VRAISEMBLANCES RÉPUBLICAINES



Un des journaux qu'entretenaient les millions dérobés à la France par le canal de l'emprunt Morgan, de la mission Ferrand et autres escroqueries septembrisardes annonçait dernièrement que le prince Victor, fils du prince Napoléon, venait de mourir à Heidelberg (Allemagne), où il réside en ce moment pour y compléter ses études.

La nouvelle publiée par *Paris* était, heureusement, fautive. Mais merveilleuses sont les explications données de son erreur dans cette feuille publique entretenue par Gambetta.

Ecoutez-la :

Pour démontrer notre bonne foi, il nous suffira de dire que cette nouvelle nous avait été donnée hier, à deux heures et demie, dans le Bureau de la presse du Ministère des affaires étrangères, où elle avait paru *vraisemblable*.

Ah! vraiment la nouvelle de la mort du prince Victor avait paru *vraisemblable* au Bureau de la presse du Ministère des affaires étrangères (titulaire : le sieur Freycinet).

Voilà, je vous assure, une *vraisemblance* qui ne me dit rien qui vaille, étant donné le régime de scélérats sous lequel nous sommes condamnés depuis quelques années à vivre.

Il me souvient que, quelque temps avant la mort réelle du Prince Impérial au Cap, les nouvelles annonçant prématurément cette mort paraissaient, elles aussi, *vraisemblables* aux gens de l'opportunisme.

Il me souvient aussi de cette explication que Lamartine, dans ses *Girondins*, donne d'une *vraisemblance* du même genre :

Cependant on annonçait à Gustave III, comme à César, que les ides de mars seraient une époque critique pour sa destinée.

Mille indices révélaient une trame. Le bruit de son prochain assassinat était répandu dans toute l'Allemagne avant que le coup eût été frappé.

Ces rumeurs sont le pressentiment des crimes qu'on médite. Il échappe toujours quelque éclair de l'âme des conspirateurs. C'est à cette lueur qu'on aperçoit l'événement avant qu'il se soit accompli.

Dieu veuille que la *vraisemblance*, en avril 1882, dont parle le *Paris* à propos de la nouvelle fautive concernant le prince Victor n'ait pas la même origine que la *vraisemblance*, en février et mars 1792, dont parle Lamartine à propos de Gustave III et surtout que la *vraisemblance*, en avril et en mai 1879, de la mort du Prince Impérial, qui n'arriva qu'en juin!

Mais je supplie le prince Victor de se tenir sur ses gardes.

Les bandits de l'opportunisme, sentant plus que jamais qu'il ne sont que campés au gouvernement de la France, sont capables de tous les crimes pour essayer de transformer leur bivouac en résidence définitive.

Que peut coûter à ces malfaiteurs un assassinat de plus ou de moins ?

ABEL DUCANGE.

SOIRÉES DU VILLAGE

REVUE BI-MENSUELLE
SOUVENT ILLUSTRÉE
Littérature, Sciences, Agriculture, Nouvelles, Réécits, Hygiène, etc.

PRIX DE L'ABONNEMENT RÉDUIT POUR NOS LECTEURS
France : Un An, 3 fr. — Étranger : 5 fr.

L'éloge de ce Journal n'est plus à faire, son succès toujours grandissant est dû à l'excellent esprit de sa rédaction, sachant allier au sérieux des articles de fond cette gracieuse rédaction essentiellement parisienne si favorablement accueillie du public.
Son prix modique et les primes aussi belles que variées dont les *Soirées du Village* font bénéficier, toute l'année, leurs abonnés, ajoutent encore à leur attrait.
On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste ou en adressant le montant, en mandat ou timbres,
à M. le Directeur, 59, rue Bonaparte, PARIS

SAINFOIN



On lit dans le *Petit Lyonnais* du dimanche 16 avril 1882 :

Le président de la République a approuvé le mouvement diplomatique contenant les nominations suivantes :

M. Saint-Foin est nommé conseiller d'ambassade hors cadre.

C'est une grave imprudence que la nomination de Saint-Foin, étant donné le personnel ordinaire actuel des ambassades.

Je parierais deux sous contre cent francs que Saint-Foin sera mangé par ses collègues et supérieurs hiérarchiques.

TUR-LU-TU-TU.

MONDEUX - BILLOT

PETIT PRODIGE MINISTÉRIEL



Il y a quelque cinquante ans vivait en France et s'exhibait dans les foires un petit prodige du nom de Mondeux qui exécutait de tête les plus difficiles opérations d'arithmétique.

Le général Billot, ministre de la guerre, doit être de la famille de Mondeux. Jamais, en effet, depuis Mondeux on n'avait vu plus d'aptitude pour le calcul.

Tenez, un exemple, ... rien qu'un :

Le 20 mars dernier, Mondeux-Billot escalade la tribune de la Chambre des députés et demande qu'on lui vote un crédit supplémentaire de 9 millions.

— Pourquoi faire ? lui demande-t-on.

— Pour entretenir mon surcroît d'effectif, répond-il. Les guerres en Tunisie et en Algérie m'ont empêché d'accorder, pendant le premier trimestre 1882, le nombre de congés prévu par le budget ordinaire. J'ai 32,000 hommes de plus que l'effectif réglementaire.

On renvoie la demande Billot à une Commission, et l'affaire vient en discussion publique dix jours après, le 30 mars.

— Il me faut 3 millions de suite ! s'écrie ce jour-là Mondeux-Billot. J'en ai besoin pour faire rentrer les hommes de congé, car sans ces hommes il n'y a plus d'armée. Il manque 38,000 hommes à mon effectif.

Ainsi :

Le 20 mars Mondeux-Billot compte son armée et y trouve 32,000 hommes de plus que l'effectif budgétaire.

Le 30 mars Mondeux-Billot recompte son armée et y trouve, cette fois, 38,000 hommes de moins. 32,000 hommes de plus et 38,000 hommes de moins, cela fait une différence totale de 70,000 hommes.

Mondeux-Billot connaît donc à 70,000 hommes près le chiffre d'une armée française active de 400,000 hommes environ.

C'est quelque chose comme un monsieur qui aurait à payer 40 francs à son débiteur et ne lui donnerait que 33 francs, commettant une erreur — négligeable — de 7 francs.

On n'est pas plus petit prodige.

Et comme je sens mon patriotisme à l'abri lorsque je vois la mobilisation de l'armée en cas de guerre, et, par suite, les destinées de ma patrie, entre les mains de ce prodige-là !

RAOUL.

CALYPSO



« Cependant Calypso ne pouvait se consoler du départ d'Ulysse... »
Calypso, c'est la fille Traverso, dite M^{me} Elias Mussali.

Et Ulysse, c'est Roustan.
Il y a un an, la fille Traverso s'appelait la belle Hélène et Roustan était surnommé le beau Paris, par allusion à la guerre de Tunisie que les amours de ces deux personnages ont seule suscitée, comme autrefois les amours du vrai Paris et de la vraie Hélène suscitèrent celle de Troie.

C'est étonnant comme tous ces gens de l'opportunisme trouvent leurs pendants dans le monde des Grecs.

Mais revenons à mon *Télémaque*.

Cependant Calypso Mussali ne pouvait se consoler du départ d'Ulysse Roustan, et, ne pouvant se consoler, Calypso Mussali a pris une grande résolution : elle est venue relancer Ulysse Roustan à Paris.

La femme.... nominative de l'ex-ministre du Bey de Tunis habite rue de la Faisanderie.

J'ignore le numéro, mais Roustan, lui, ne l'ignore pas....

C'est rue de la Faisanderie, à Paris, que Roustan représente la France près du gouvernement des États-Unis, moyennant le prix principal de 100.000 francs environ.

Prix principal que continue à toucher, d'autre part, M. Outrey pour représenter effectivement la France à Washington.

Ce qui fait deux traitements d'ambassadeur au lieu d'un.

Heureusement que cette situation budgétaire va être au premier jour régularisée. On annonce, en effet, la prochaine publication d'un décret ainsi conçu :

Le Président de la République, Considérant qu'il importe que la France ait un représentant auprès de toutes les puissances étrangères sans exception, Décrète :

M. Roustan (Théodore), ancien consul général à Tunis, ambassadeur *in partibus* près le gouvernement des États-Unis, est nommé ambassadeur effectif de la République française près de M^{le} Traverso, rue de la Faisanderie, à Passy.

Signé : JULES GRÉVY.

Ce décret paraîtra au premier jour au *Journal officiel*.

RAOUL.

NOTRE SUPPLÉMENT N° 15

Notre Supplément n° 15 paraît avec le présent numéro.

Ce Supplément est tout entier consacré au *Krach financier*, qui est plus que jamais la préoccupation du moment.

EN VENTE
DANS LES BUREAUX DE LA COMÉDIE POLITIQUE
à Lyon, 30, rue de la République

LES BÉNÉFICES
DE LA
MAISON GAMBETTA

Brochure petit in-8° de 64 pages
PRIX : 30 CENTIMES
(Port en sus : 5 cent. par exemplaire)

SON EXCELLENCE
CHALLEMEL-LACOUR

AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE
Brochure petit in-8° de 48 pages
PRIX : 25 CENTIMES
(Port en sus : 5 cent. par exemplaire)

NOUVEAUX PRIX POUR PROPAGANDE
(Appliqués depuis le 15 février 1881)

Les Bénéfices de la Maison Gambetta.		Son Excellence Challemel-Lacour.	
50 exemplaires	10 francs	8 francs	50
100 —	20 »	17 »	»
500 —	95 »	80 »	»
1,000 —	170 »	140 »	»
2,000 —	300 »	250 »	»

LE PORT EN SUS

Au-dessus de 2,000, conditions spéciales

L'administration de la *Comédie politique* envoie les ballots au destinataire en port dû et en grande vitesse, si on le demande, ou bien se charge de faire parvenir elle-même par la poste, aux adresses portées sur les listes qui lui auront été envoyées.
Le prix à payer pour chaque exemplaire expédié par la poste est de 5 centimes, mais une brochure les *Bénéfices* et une brochure *Challemel-Lacour* expédiées sous une même bande ne paient que 5 centimes.

On nous demande chaque jour d'anciens numéros de la *Comédie politique*.

Comme il ne nous en reste qu'un très-petit nombre d'exemplaires et que, d'ailleurs, nous avons dû faire réimprimer plusieurs de ces numéros, nous prévenons les lecteurs que chacun des numéros de la *Comédie politique* parus avant le 1^{er} juillet 1881 est vendu dans nos bureaux, savoir :

1 franc l'exemplaire pour les acheteurs de numéros isolés.
50 centimes l'exemplaire pour les personnes qui prennent la collection complète du 23 novembre 1878 au 1^{er} juillet 1881.

Le Gérant : LATEULÈGNE.

Imprimerie Générale de Lyon, rue Condé, 30. — J.-E. Albert.